

## Recensement agricole 2020 : Filière ovins

# Élevage ovin : des modèles agricoles très diversifiés

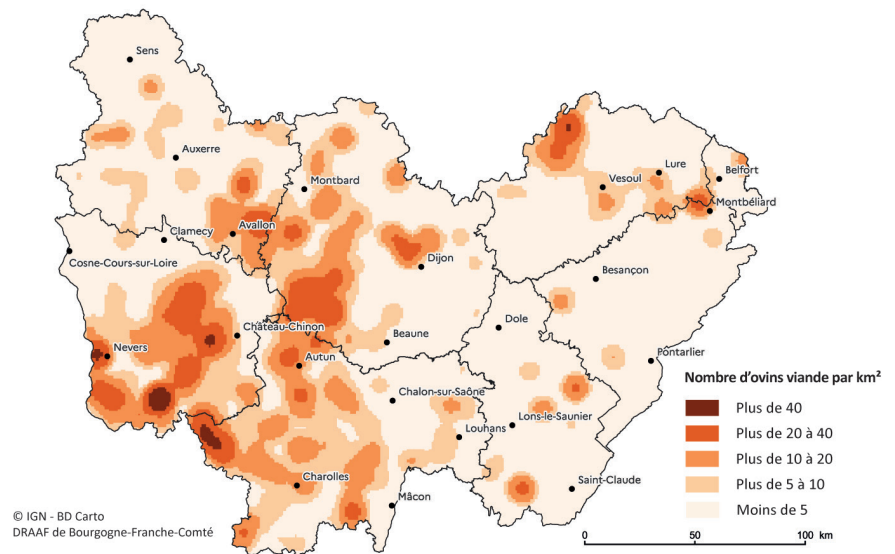
En 2020, la Bourgogne-Franche-Comté compte près de 1 100 exploitations valorisant des ovins à destination de la viande. Ce cheptel atteint près de 174 000 têtes. L'élevage ovin se concentre en Bourgogne, notamment dans la Nièvre, la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or. Une majorité des exploitations ayant des ovins y associe un atelier bovins significatif. Un tiers des exploitations est spécialisé en ovins. Il s'agit alors essentiellement de micro et petites exploitations où l'installation hors cadre familial est plus fréquente que dans les autres systèmes. Les fermes spécialisées bovins, avec une activité ovine secondaire, représentent près de 40 % des exploitations ayant des ovins. Ce type de ferme est dirigé plutôt par des jeunes, installés en GAEC dans un cadre familial.

En Bourgogne-Franche-Comté, les ovins élevés sont essentiellement à destination de la viande (98 % de la production d'ovins en nombre de têtes et en nombre d'exploitations). En 2020, la région compte près de 1 100 exploitations agricoles ayant au moins 50 brebis et/ou agnelles viande pour un cheptel de près de 174 000 têtes. La région valorise ainsi 5 % du troupeau français.

Le seuil de 50 ovins viande est retenu pour ne conserver que les ateliers viande de taille significative. Par ailleurs il correspond au cheptel minimal pour pouvoir toucher les aides ovines de la Politique Agricole Commune (PAC). Dans la suite de la publication, le terme ovins désignera uniquement les ovins à orientation viande.

Dans la région, l'élevage d'ovins

Figure 1 - Concentration de l'élevage ovin à l'ouest de la région



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

est très majoritairement concentré en Bourgogne avec près de 80 % du cheptel et des exploitations. Il est implanté dans des territoires à dominante herbagère comme le Morvan, l'Autunois ou la Sologne

bourbonnaise. Près des trois quarts des exploitations régionales se situe en Saône-et-Loire, dans la Nièvre et en Côte-d'Or. Ces trois départements valorisent 70 % du cheptel ovin régional.

En 2010, près de 1 260 exploitations élevaient environ 194 000 ovins viande. Depuis 10 ans, le nombre d'exploitations a ainsi baissé de 15 % et le cheptel de 10 %.

### Quatre catégories d'exploitations

L'atelier ovins peut être l'activité principale ou secondaire par rapport à d'autres productions, animales ou végétales. Ainsi, 60 % des exploitations ayant des ovins les combinent avec un atelier bovins significatif (au moins 10 vaches, laitières ou allaitantes).

Figure 2 - Saône-et-Loire et Nièvre : des systèmes très herbagers pour la moitié du cheptel régional

Département	Nombre d'exploitations	Nombre de têtes	SAU moyenne (ha)	STH moyenne (ha)	Part de la STH dans la SAU (%)
Côte-d'Or	203	36 000	182	94	52
Doubs	33	6 550	82	57	70
Jura	43	8 120	80	60	76
Nièvre	269	41 660	150	109	72
Haute-Saône	102	17 410	97	68	70
Saône-et-Loire	310	42 370	125	100	80
Yonne	105	19 390	163	61	38
Territoire de Belfort	8	2 070	83	52	63
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>1 073</b>	<b>173 570</b>	<b>140</b>	<b>91</b>	<b>65</b>

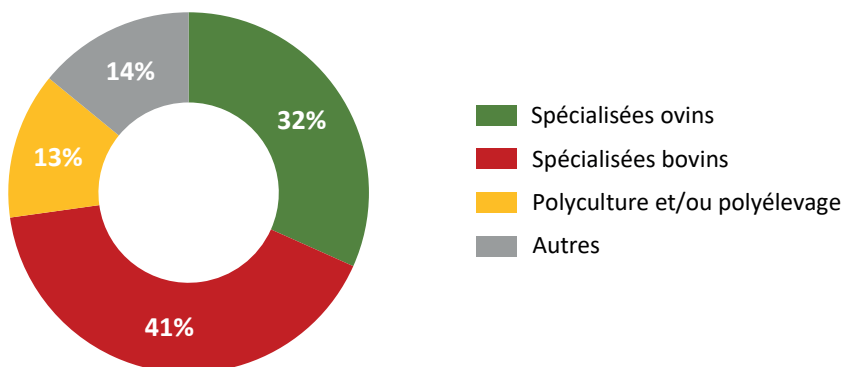
Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Champ : exploitations ayant au moins 50 ovins viande (brebis + agnelles)

Le poids des différents ateliers dans la valeur de la production brute standard (PBS) totale des exploitations détermine leur spécialisation ou orientation technico-économique (Otex). Les exploitations avec ovins peuvent être classées en **4 grandes catégories** regroupant différentes Otex.

Figure 3 - La majorité des élevages relève des ovins spécialisés et des bovins

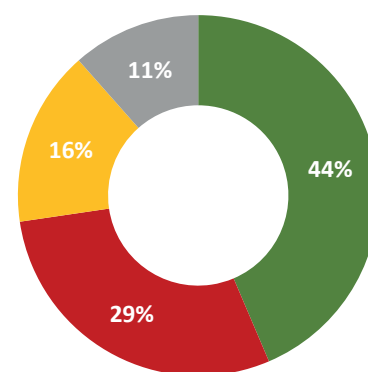
Part du nombre d'exploitations agricoles par type de ferme



Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Champ : exploitations ayant au moins 50 ovins viande (brebis + agnelles)

Part du cheptel ovin par type de ferme



## Les spécialisées ovins

### Une majorité de micro et petites exploitations

Pour seulement un tiers des exploitations élevant des ovins, cet atelier est suffisamment important pour qu'elles soient classées en exploitations spécialisées ovines. Dans la majorité de ces cas, la production ovine constitue alors l'activité économique principale.

Ces exploitations valorisent un peu moins de la moitié du chep-

tel régional. En moyenne, le troupeau ovin est élevé (222 brebis). Plus d'un quart de ces fermes possèdent également un atelier bovins de 56 têtes en moyenne. La Surface Agricole Utilisée (SAU), 57 hectares en moyenne, est nettement plus faible que dans les autres types de fermes. Elle se compose très majoritairement de Surface Toujours en Herbe (82 %). D'un point de vue économique, un peu moins de la moitié de ces fermes sont des microexploitations. Ce qui est nettement supérieur à la moyenne régionale

(20 %). Plus largement, cette part atteint 87 % en ajoutant les petites exploitations.

### Près de la moitié des installations hors cadre familial

Les exploitations ovines spécialisées sont quasi-exclusivement des structures individuelles. Les installations s'ouvrent à des agriculteurs non issus du cadre familial pour la moitié d'entre eux. Les femmes y représentent une part relativement élevée avec presque un quart des chefs et coexploit-

tants (22 % pour les femmes à l'échelle régionale, toutes productions confondues). Les chefs et coexploitants assurent l'essentiel de l'activité agricole sur l'exploitation. En effet, ils représentent plus de 80 % des Equivalents Temps Plein (ETP) sur l'exploitation contre 66 % à l'échelle régionale toutes exploitations confondues. Un peu plus d'un tiers d'entre eux n'a pas de formation agricole. L'aide familiale est plus présente que dans les autres exploitations (10 % des ETP contre 6 % à l'échelle régionale). À 49 ans, la moyenne d'âge des exploitants est supérieure à celles des autres types d'exploitations ayant des ovins.

## Les spécialisées bovins

### Prépondérantes parmi les exploitations ayant des ovins

Parmi les exploitations spécialisées en élevage bovins (lait ou viande), certaines possèdent plus de 50 ovins dans un atelier secondaire. Elles représentent 41 % des exploitations ayant des ovins et 29 % du cheptel ovin. Leur part dans l'élevage ovin global recule entre 2010 et 2020. En moyenne, ces fermes élèvent 114 ovins associés à 239

bovins, majoritairement de type allaitant. Le cumul de ces ateliers s'accompagne d'une SAU plus élevée (187 ha). De même, la STH moyenne est 2 à 3 fois plus élevée que celle des autres types d'exploitations étudiées ici. Ces prairies permanentes sont fortement développées, occupant près de 80 % de la SAU totale.

### Des GAEC conduits dans un cadre familial

Les exploitations spécialisées en élevage bovins se caractérisent par une organisation en GAEC plus forte que dans les autres exploitations élevant des ovins, avec plus d'un tiers des structures concernées. L'installation se fait surtout dans un cadre familial, dans un milieu où 80 % des chefs et coexploitants sont des hommes. Les exploitations sont plutôt de taille économique moyenne. Les exploitants représentent plus de 80 % des ETP. Les chefs font peu appel à de la main-d'œuvre familiale permanente.

## La polyculture/polyélevage

### Des exploitations de plus grande taille

Près de 13 % des exploitations

élevant des ovins sont classées en polyculture/polyélevage. L'atelier ovin est alors une activité économique secondaire. Ces fermes possèdent des cheptels de taille proche de celle des exploitations spécialisées en ovins. La moitié de ces exploitations élèvent aussi des bovins, avec dans ce cas 160 têtes en moyenne.

La SAU moyenne de ces exploitations est la plus grande parmi l'ensemble des exploitations ovines. La place de l'herbe y est moins importante, seulement 38 % des surfaces étant valorisées en STH.

Les statuts juridiques sont divers : individuels, collectifs (SCEA, GAEC...) ou mixtes (EARL). En polyculture/polyélevage avec ovins, les deux-tiers des exploitations sont de moyenne ou grande taille économique. Les entreprises ont recours pour plus d'une sur 10 à un salariat permanent non familial, part la plus importante de toutes les fermes produisant des ovins. Les exploitants en polyculture et/ou polyélevage sont les plus jeunes avec une moyenne d'âge de 46 ans. Ce sont très majoritairement des hommes. Trois quarts des installés le sont dans un cadre familial.

Figure 4 - Quatre types de fermes

	Spécialisées ovins	Spécialisées bovins	Polyculture et/ou polyélevage	Autres	Ensemble des exploitations ayant des ovins
Nombre de têtes	75 650	50 490	27 420	20 010	173 570
Nombre d'exploitations	340	441	141	151	1 073
SAU moyenne (ha)	57	187	188	147	140
STH moyenne (ha)	47	148	72	44	91
Part de la STH dans la SAU (%)	82	79	38	30	65
Cheptel ovin moyen	222	114	194	133	162
Part des micros et petites exploitations (%)	87	21	35	35	45

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Champ : exploitations ayant au moins 50 ovins viande (brebis + agnelles)

## Les autres ateliers

Enfin, 14 % des exploitations relèvent d'Otex non citées ci-dessus et concentrent 11 % du cheptel ovin (133 brebis en moyenne).

Seule 30 % de la SAU est valorisée en surfaces toujours en herbe. Un peu plus d'un tiers des exploitations combine de l'élevage bovin (90 têtes en moyenne) avec leur élevage d'ovins. Presque un tiers

des structures relève d'installations hors cadre familial. Les chefs et coexploitants sont jeunes, avec une moyenne d'âge parmi la plus faible de toutes les catégories étudiées ici.

## Source et définitions

Cette étude s'appuie sur les recensements agricoles (RA) réalisés tous les 10 ans, qui permettent d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Le dernier millésime est celui de l'année 2020. Cette étude se focalise sur les ovins à destination de la viande avec un cheptel minimum de 50 têtes.

On retrouve **4 groupes** : les exploitations spécialisées ovins (Otex 4810 et 4820), les spécialisées bovins (Otex 4500, 4600 et 4700), celle en polyculture/polyélevage (Otex 6184) et les autres ateliers.

L'Otex, ou orientation technico-économique des exploitations, définit la spécialisation d'une exploitation agricole, calculée selon le potentiel économique, nommé production brute standard (PBS) de chacune des productions animales et végétales qu'elle déclare. Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Une exploitation est spécialisée en ovins viande si la valeur de la production de son cheptel viande atteint au moins les deux tiers de sa PBS totale.

La PBS totale permet également de déterminer la dimension économique d'une exploitation.

**Quatre classes de dimension économique sont définies :**

- Les *microexploitations* : PBS inférieure à 25 000 euros
- Les *petites exploitations* : PBS comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros
- Les *moyennes exploitations* : PBS comprise entre 100 000 et moins de 250 000 euros
- Les *grandes exploitations* : PBS supérieure ou égale à 250 000 euros

**EARL** : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

**ETP** : Equivalents Temps Plein (ETP)

**GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

**Otex** : Orientation technico-économique des exploitations

**PAC** : Politique Agricole Commune

**SAU** : Superficie Agricole Utilisée

**SCEA** : Société Civile d'Exploitation Agricole.

**STH** : Surface Toujours en Herbe (STH)